

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE PERNES-LES-FONTAINES

SEANCE DU JEUDI 07 MARS 2024

(Date de convocation : 21 février 2024)

Membres du Conseil d'Administration en exercice :	12	L'An deux mille vingt-quatre et le sept mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire-Président.
Présents :	7	
Absents excusés ayant donné procuration :	2	
Absents excusés non représentés :	3	
Absents non excusés :	/	
Votants :	9	

Présents : Messieurs Didier CARLE, Christian SOLLIER, Jean-Claude GRAVIERE, Christian GORLIN, Monsieur Régis D'OLEON et Mesdames Nadège BOISSIN, Muriel VACHET.

Pouvoirs : Madame Nicole NEYRON (procuration à Monsieur Christian SOLLIER), Madame Michèle BAZ (procuration à Monsieur Christian GORLIN).

Absents excusés : Mesdames Géraldine PETIT, Isabelle DESRUT et Solène ESPITALIER.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration : Nadège BOISSIN ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n° 01-24

Approbation du Compte Administratif 2023

Le conseil d'Administration réuni sous la présidence de Monsieur Didier CARLE.

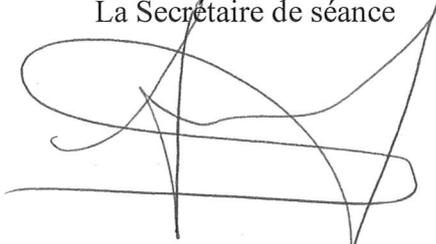
Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		35 857,22		42 410,24		78 267,46
Opérations de l'exercice	7 496,38	7 605,31	733 092,62	726 469,50	740 589,00	734 074,81
TOTAUX	7 496,38	43 462,53	733 092,62	768 879,74	740 589,00	812 342,27
Résultats de clôture		35 966,15		35 787,12		71 753,27
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		35 966,15		35 787,12		71 753,27
RESULTATS DEFINITIFS		35 966,15		35 787,12		71 753,27

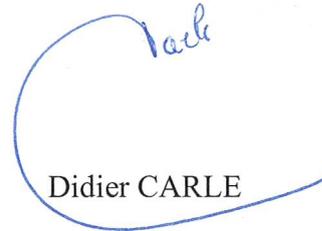
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance


Nadège BOISSIN



Pour extrait conforme,
le Maire-Président,


Didier CARLE

Le Maire-Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 14 mars 2024

Publiée le : 14 mars 2024